

# INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

PAGE 6 L'intégration nous concerne tous    PAGE 22-25 Parte italiana



**procap**  
**magazine**  
pour personnes  
avec handicap  
1/2011

PAGE 12 Ines Roth

«J'adore être en contact avec les autres»



**Page 4 EN BREF**

**INTÉGRATION PROFESSIONNELLE**

**Page 6** L'intégration nous concerne tous

**Page 10** Interview avec le chef de l'AI

**Page 12 RENDEZ-VOUS** Ines Roth

**Page 15 AU TRAVAIL** Aveugle sur un tour automatique

**Page 16 POLITIQUE SOCIALE** Pétition remise à l'AI

**Page 17 ACCESSIBILITÉ** Test au musée

**Page 18 CONSTRUCTION SANS OBSTACLE**

Un lift pour aller travailler

**Page 19 LOOK&ROLL** Le handicap sur grand écran



**Pagina 22 PARTE ITALIANA**

**SERVICE Page 26** Conseil juridique; Sections/Groupes sportifs

**Page 28** Agenda; Petites annonces; Mots-croisés

**Page 30** Le mot de la fin: Reto Meienberg

**Editorial**

**Anita Huber**  
rédactrice en chef



**Travailler, c'est exister**

En Suisse, la profession et l'emploi définissent la position sociale de chacun et la reconnaissance par autrui. Pour l'individu atteint dans sa santé suite à un accident, une maladie insidieuse ou une malformation congénitale, il est difficile de trouver un emploi qui convienne. D'où la formule magique «intégration professionnelle», censée promouvoir par le travail l'intégration des personnes avec handicap. Une insertion réussie implique de recevoir un salaire en exerçant une activité professionnelle. Elues et élus espèrent qu'en appliquant le principe «l'intégration avant la rente» l'assurance-invalidité va pouvoir baisser ses coûts. La 6<sup>e</sup> révision de l'AI prévoit que 16 800 individus sortent de l'AI pour réintégrer le monde du travail. Dans ce numéro, nous examinons les atouts et les limites de cet exercice par une visite au Service juridique de Procap Suisse complétée d'un entretien avec le nouveau chef de l'AI, Stefan Ritler.

## Relations d'aide: fixer des limites

Dans toutes ses activités, Procap met l'accent sur des rencontres respectueuses entre personnes avec et sans handicap. Selon la situation, il peut cependant arriver que certaines limites soient dépassées, volontairement ou non. Ces excès constituent une violation de la personnalité de la personne concernée et peuvent perturber durablement sa qualité de vie. C'est pourquoi il est très important pour Procap de préciser à l'interne où sont les limites et comment elles doivent être respectées. La publication par Procap Suisse d'un guide de trente pages sur le thème «Relations, limites et abus» sert de point de départ à une campagne interne de sensibilisation et de formation continue. Le guide se trouve sur notre site [www.procap.ch](http://www.procap.ch) sous shop. Davantage d'informations et commande de la brochure au prix de 10 francs: Esther Gingold, téléphone 062 206 88 88 ou [formation@procap.ch](mailto:formation@procap.ch) [bsc]



### Des excursions accessibles dans le Jura

L'entreprise Novicar, société des CJ – Chemins de fer du Jura –, vient d'acquérir un car avec un élévateur permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Le car peut accueillir jusqu'à dix personnes en chaise roulante. L'achat de ce véhicule, dont le prix est de 10 à 15% plus élevé que celui d'un car traditionnel, répond à la volonté de rendre les excursions accessibles à un public diversifié, âgé ou avec handicap. Jusqu'ici, les CJ ne pouvaient proposer d'excursions en car pour les personnes atteintes dans leur mobilité alors que de telles offres existaient dans les cantons et villes voisins (Neuchâtel, Bienne). C'est désormais chose faite! [rf]



## Les violations des limites et les abus n'ont pas leur place chez Procap!

**Suite aux abus massifs perpétrés par un éducateur et découverts en février dernier, nous publions une déclaration du Comité central de Procap Suisse sur le thème de la prévention des abus et des violations des limites – à titre de commentaire.**

«L'équilibre adéquat entre proximité et distance n'est pas facile à trouver. En particulier là où les humains travaillent étroitement ensemble, s'entraident et se soutiennent. Un rapport de pouvoir s'établit dès qu'une personne dépend de l'aide d'un tiers. Ceci rend possibles toutes formes d'abus notamment sexuels.

Ces violations des limites sont une réalité désagréable – également

à l'intérieur des structures de Procap. Le pire serait de fermer les yeux devant de telles situations. Or, Procap veut au contraire les affronter.

L'ensemble de nos collaborateurs-trices et bénévoles doivent savoir quel est le comportement professionnel à adopter en cas de soupçon. Mais la prévention est évidemment plus importante encore qu'une réaction adéquate. Afin d'éviter toute forme de violation des limites, les collaborateurs-trices et les bénévoles doivent connaître la voie étroite qui sillonne entre distance et proximité, savoir affirmer leurs limites en cas de besoin et par-dessus tout être conscients du rapport de pouvoir

qui s'établit dans toute relation d'aide. Procap veut agir là où les rapports de pouvoir peuvent donner lieu à des abus afin de les reconnaître et d'éviter les incidents.

Ceci parce que le bénévolat a une valeur inestimable pour Procap et qu'il ne doit pas voir son image ternie. Procap précise clairement ne pas vouloir s'immiscer dans les relations entre amis ou au sein de couples. Les relations basées sur une entente mutuelle sont saines, tant pour l'esprit que l'âme et le corps. Celles-ci auront toujours leur place! En revanche, les violations des limites de toutes sortes sont à proscrire et c'est ce pourquoi nous nous engageons activement.»

**Nouveau nom: Procap Suisse**

Lors de l'Assemblée du 23 octobre 2010 à Olten, les délégués-es de Procap ont approuvé les nouveaux statuts de Procap ainsi que sa nouvelle dénomination: Procap Suisse. Toutes les instances et services centraux porteront désormais ce nom, par exemple: Comité central de Procap Suisse, Service juridique de Procap Suisse. Cette nouvelle appellation est le moment choisi pour éliminer désormais toute mention de l'ancienne Association suisse des Invalides dans les moyens de communication. Ces mesures permettent de renforcer l'image et l'impact du nom de Procap auprès du public. [bsc]

**Des classes d'école accessibles**

Les cantons sont tenus d'intégrer, chaque fois que c'est possible, les enfants avec handicap dans les classes d'école normales. Dans la pratique, il arrive encore que des obstacles architecturaux empêchent l'accès à l'école. C'est pourquoi les spécialistes en construction de Procap ont publié une fiche de quatre pages qui montre comment et pourquoi effectuer ces adaptations et qui présente la documentation complémentaire ainsi que les offres de conseils disponibles. La fiche technique «Constructions scolaires sans obstacles: bases juridiques, exigences et application» est destinée aux autorités scolaires, enseignants-es ou parents concernés. Elle peut être téléchargée gratuitement sur [www.procap-construction.ch](http://www.procap-construction.ch), à la rubrique «Fiches techniques | normes». [ahu]

**Oui à la Convention de l'ONU**

La Convention de l'ONU sur les handicapés entend promouvoir la pleine et égale jouissance de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour les personnes avec handicap. Cette convention englobe, entre autres, le droit à l'autodétermination, à la mobilité individuelle, à l'accessibilité, à la formation, à la santé, au travail et à l'emploi. Adoptée le 13 décembre 2006 par l'Assemblée générale de l'ONU, elle est entrée en vigueur le 3 mai 2008. Au 1<sup>er</sup> décembre 2010, elle avait été ratifiée par 147 nations. Le Conseil fédéral entend maintenant adhérer à cette convention et a ainsi ouvert une procédure de consultation à ce sujet jusqu'au 15 avril de cette année. Procap Suisse appuiera clairement une ratification sans restriction aucune de cette convention de l'ONU. [ahu]

**Surtitrage dans les théâtres genevois**

La saison théâtrale 2010/2011 genevoise s'annonce prometteuse: plusieurs pièces surtitrées sont au programme. Jusqu'à fin 2011, trois pièces sont proposées en surtitrage spécialement adapté aux spectateurs sourds et malentendants dans différents théâtres genevois. Cette action est mise sur pied en collaboration avec le Swiss TXT. Au Théâtre Saint-Gervais, deux pièces jouées en langue étrangère sont surtitrées en traduction française (le texte n'est pas spécifiquement modifié pour le public ayant un handicap auditif). Ces spectacles nécessitent une bonne capacité de lecture. A noter que tous les opéras donnés au Grand Théâtre de Genève sont surtitrés, sans toutefois que le texte soit adapté pour les spectateurs sourds ou malentendants. Prochaines pièces surtitrées à voir:

**Harold et Maude**, de Colin Higgins, Les 13, 15, 16, 17, 18 et 19 mars, Théâtre de Carouge ([www.tcag.ch](http://www.tcag.ch) ou tél. 022 343 43 43);

**Muerte y reincarnacion en un Cow-boy**, de Rodrigo Garcia; Du 5 au 9 avril 2011, Théâtre Saint-Gervais (tél. 022 908 20 20 ou [www.saintgervais.ch](http://www.saintgervais.ch)) avec boucles magnétiques;

**Blackbird**, de David Harrower; six dates du 30 mai au 19 juin, Le Poche – Théâtre en Vieille-Ville (le texte n'est pas spécifiquement modifié pour le public ayant un handicap auditif).

» [www.ville-ge.ch/bm](http://www.ville-ge.ch/bm); rubrique: publications > Des sélections thématiques



Photo: Lucas Dubuis

# Un défi pour chacun

Occuper les personnes handicapées est judicieux. Concernés, experts et politiques exposent divers problèmes et solutions tirés du quotidien professionnel.

**Martin Boltshauser/Anita Huber**

Markus B. (nom connu de la rédaction) a 52 ans lorsque sa sclérose en plaques est diagnostiquée. Depuis des années, il est ouvrier dans la même entreprise. Il doit désormais accepter que sa maladie réduise sa capacité de travail. Mais il ne veut absolument pas perdre son emploi et adresse à Procap des questions en lien avec le droit des assurances sociales.

Avocate auprès de Procap, Andrea Mengis déclare: «Une bonne partie de ma clientèle aimerait rester dans le monde du travail. Car le fait d'avoir un emploi salarié, comme la situation professionnelle en général, jouent un rôle important en Suisse.» Les personnes handicapées veulent et doivent donc pouvoir s'enraciner solidement dans le marché du travail.

## **L'insertion, un atout pour chacun**

Depuis quelques années, experts et politiques exigent l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail afin de réduire les difficultés de trésorerie de l'AI. L'insertion dans le marché primaire de l'emploi où le salaire est lié au rendement est cruciale. De tels emplois sont régis par l'économie libérale. Responsable du domaine Politique sociale chez Procap Suisse, Christine Häsler constate: «En fait, chacun devrait accéder au marché primaire de l'emploi. Ce n'est malheureu-

sement pas le cas aujourd'hui, ce qui explique la création d'entreprises sociales, notamment.» Les emplois de ce second marché de l'emploi ne sont pas soumis à la même pression de rendement. Des experts y encadrent souvent les collaborateurs. Il faut donc un soutien financier supplémentaire pour ces entreprises. Mais ce genre de poste est trop rare aujourd'hui pour insérer toutes les personnes avec handicap.

Une insertion réussie dans le marché primaire de l'emploi apporte de bonnes solutions pour tous. Les personnes handicapées restent actives à temps plein ou partiel et contribuent à la création de valeur inhérente au travail. Leur quotidien est structuré et elles se sentent parties prenantes de notre société, laquelle se définit grandement par l'activité lucrative. Les supérieurs trouvent en eux des collaborateurs motivés et fiables habitués à considérer les obstacles comme autant de défis. De plus, les entreprises engageant des personnes handicapées montrent qu'elles ont le sens de la responsabilité sociale.

Markus B. a de la chance. Son chef de longue date entend continuer à l'employer malgré sa sclérose en plaques. Il aimerait simplement s'assurer que Markus B. n'aille pas au-delà de ses forces. De

## Intégration professionnelle

plus, comme propriétaire d'une petite entreprise de construction de fenêtres, il ne connaît pas ses droits ni ses devoirs d'employeur et ignore où demander un soutien pour pouvoir continuer à occuper son fidèle collaborateur. Lors de deux consultations menées en l'espace d'un an avec l'appui d'un juriste de Procap, employeur et employé ont élaboré une solution tenant compte du rendement réduit de l'employé, de l'intérêt du propriétaire de l'entreprise et des possibilités du système d'assurance sociale: Markus B. reçoit la moitié de son salaire et travaille moins. L'AI lui accorde une demi-rente, tout comme la caisse de pension. Le constructeur de fenêtres touche donc aujourd'hui 90 % de ce qu'il gagnait. Une solution a aussi été trouvée pour l'indemnité journalière en cas de maladie.

### Déprimante recherche d'emploi

Le cas de Markus B. est malheureusement une exception. Souvent, les travailleurs perdent leur poste lorsque leur handicap apparaît. Si les nouvelles possibilités de détection et d'intervention précoces de l'AI apportent certes une aide, elles n'arrivent pas à empêcher la résiliation de certains contrats. Et une personne handicapée perdant son travail éprouve énormément de peine à se réadapter.

Urs-Simon Jost est monteur. Il a été congédié voilà un an: «On ne voulait plus d'un employé approchant la soixantaine et souffrant du dos.» Depuis, il a envoyé plus de 130 offres de services. Mais aucun employeur ne veut de lui: quand il cherche à savoir pourquoi, on lui dit que l'entreprise a déjà des employés souffrant du dos et qu'elle ne veut plus engager de gens avec un tel problème. Les entre-

prises craignent aussi un surcroît de dépenses: «Si nous vous embauchons, nos primes d'assurance indemnité journalière maladie et d'assurance-accidents prendront l'ascenseur.» L'orientation professionnelle de l'AI examine aujourd'hui le cas d'Urs-Simon Jost.

### Intégration professionnelle: une exigence politique

L'AI vante depuis des années l'intégration professionnelle. Le débat politique sur la 6<sup>e</sup> révision de l'AI porte sur l'insertion dans le marché primaire de l'emploi de 16 800 rentiers et rentières supplémentaires. Ce sont surtout les personnes psychologiquement affectées et celles souffrant de douleurs qui sont touchées. Les organisations du domaine du handicap ont critiqué cet objectif, notamment en raison du grand nombre de personnes concernées.

Pour ne pas exiger la réadaptation des seuls bénéficiaires de l'AI mais contraindre aussi l'économie à agir, les organisations spécialisées ont exigé des quotas en octobre 2010. Le 16 décembre, une majorité bourgeoise du Conseil national a refusé des quotas d'embauche d'employés handicapés.

### Manque d'emplois adaptés

Les expériences de ces dernières années ont montré toute la difficulté d'insérer des handicapés dans un marché du travail en rapide mutation. D'autant que chaque handicap exige des efforts différents. Par exemple, moyennant certaines adaptations techniques, des employés en chaise roulante bien formés et en bonne forme physique ont un rendement proche de celui de non-handicapés. Il est plus difficile pour tous les concernés d'intégrer par

exemple des personnes d'un certain âge avec des troubles physiques et psychiques variables dans un processus de travail axé sur la productivité.

Christine Häslér juge l'évolution actuelle épineuse: «Procap craint que les efforts d'insertion professionnelle de l'AI et des autres offices ne restent lettre morte. Et ceux qui en supporteront les conséquences sont les personnes porteuses d'un handicap.» Lorsque le droit à la rente AI expire, celle-ci finance des mesures de réadaptation (reclassement ou entraînement au travail). Une fois cette mesure réalisée, les concernés passent pour réadaptés et leur rente est supprimée. S'ils ne trouvent pas d'emploi, ils peuvent s'annoncer à la caisse de chômage. Ils y obtiennent des indemnités de chômage et l'Office régional de placement (ORP) les aide à trouver un emploi. Les anciens bénéficiaires de l'AI peuvent recevoir 90 indemnités journalières. Ensuite, ils doivent se débrouiller seuls. S'ils n'ont ni fortune ni soutien familial, il leur reste les services sociaux, lesquels ordonnent une fois encore des mesures d'intégration professionnelle.

### Une insertion réussie

L'expérience montre qu'une insertion peut réussir si supérieurs et concernés réagissent vite, s'ils sont prêts à tirer à la même corde et à faire des compromis. Pour Procap, l'intégration professionnelle est importante, mais la concrétisation qu'exigent nombre de politiques n'est pas si simple. Une insertion professionnelle réussie dépend de la volonté de travailler des employés handicapés, de l'engagement des milieux politiques et économiques et de leurs investissements. ●

## Les exigences de Procap

1. Pour empêcher que des personnes handicapées ne sortent du monde du travail, il faut plus de rigueur qu'aujourd'hui dans la détection et l'intégration prévues par la 5<sup>e</sup> révision de l'AI.
2. Des primes d'assurance sociale supplémentaires élevées ne doivent pas sanctionner les employeurs engageant des handicapés. Les politiques doivent trouver une solution sans impact sur les coûts pour les employeurs.
3. Les employés souhaitant une insertion professionnelle doivent pouvoir compter sur un suivi adapté à leurs besoins avant l'insertion et après l'acceptation du contrat de travail. Ils doivent à tout moment pouvoir bénéficier des conseils d'experts en cas de problème concret.
4. Il faut examiner la pertinence d'un système d'incitation financière supplémentaire visant à encourager l'occupation de personnes avec handicap.
5. Si le marché primaire de l'emploi ne peut ou ne veut pas accueillir le nombre de rentières et rentiers AI exigé par les politiques, des mesures supplémentaires sont nécessaires: introduire des quotas d'embauche de personnes handicapées est impérieux. Il faut mobiliser les ressources pour créer davantage d'emplois protégés. Si une insertion professionnelle est irréalisable à cause du handicap et du marché du travail, une rente AI doit être à nouveau accordée.

# «Que pouvons-nous faire pour vous?»

L'insertion professionnelle de personnes handicapées progresse-t-elle comme prévu? Stefan Ritler, chef du domaine Assurance-invalidité à l'OFAS, se soumet aux questions de Procap.

Interview: Anita Huber et Martin Boltshauser

## Peut-on insérer tous les handicapés aptes au travail dans le marché primaire de l'emploi?

**Stefan Ritler:** En principe, oui. L'AI crée les conditions d'une réadaptation des personnes atteintes dans leur santé. Quant à savoir si le marché du travail peut accueillir ces personnes alors que le taux de chômage est de 3%, c'est une autre question.

## Où se situent les problèmes actuels de l'insertion professionnelle?

Je sais d'expérience que les employeurs font preuve de réticence vis-à-vis des personnes fournissant des prestations instables. Ils craignent les absences soudaines et souhaiteraient la sécurité. Pour les salariés, l'actuel système de rentes constitue un obstacle: une personne qui augmente sa prestation de travail peut subir une perte financière notable vu l'effet de seuil des échelons de rente. La 6<sup>e</sup> révision doit corriger ce genre de mécanisme dans le système et poursuivre l'élargissement des offres pour les assurés et les employeurs. La révision 6b prévoit par exemple d'évoluer vers un système de rente linéaire. Quiconque saisit la chance d'augmenter son taux de travail et d'obtenir un meilleur salaire ne doit plus encourir de risque et son effort doit avoir des répercussions financières positives.



Photos: Patrick Lüthy

➤ **Stefan Ritler** dirige l'Assurance-invalidité (AI) depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010 en qualité de vice-directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Avant, il dirigeait l'office AI du canton de Soleure. Il a étudié la psychologie et la théologie à Fribourg et s'est perfectionné en management public et développement des entreprises.

## Quelle sécurité l'AI peut-elle donner?

Outre les améliorations des mesures en place, l'employeur peut, dans la 6<sup>e</sup> révision, tester une collaboration sans s'exposer financièrement ni s'engager, grâce au nouvel outil du «placement à l'essai»: l'équipe est-elle apte à se solidariser avec une personne pas vraiment stable? Nous voulons de plus améliorer le suivi de la personne assurée et de ses supérieurs – créant ainsi davantage de sécurité pour chacun –, et étendre encore de tels conseils avec la 6<sup>e</sup> révision. Il faut aussi faire nettement progresser la sensibilisation des employeurs – avant qu'une personne ne soit éjectée du processus de travail pour cause de maladie. Les employeurs offrant des mesures de réadaptation aux personnes concernées par l'AI reçoivent de celle-ci

une indemnité dédommageant leur surcroît de dépenses; une grande entreprise réadaptant plusieurs personnes ou offrant des places d'entraînement au travail peut ainsi financer, par exemple, une personne encadrant de tels collaborateurs.

## Les mesures en place sont-elles pleinement utilisées?

La planification de la 5<sup>e</sup> révision de l'AI prévoyait près de 450 millions de francs pour de nouvelles mesures d'insertion professionnelle. En 2010, près de 200 millions de francs ont été investis. On continue d'étendre ces mesures en les axant sur les groupes cibles. La 5<sup>e</sup> révision de l'AI visait à changer les mentalités: abolir l'approche fonctionnaliste juxtaposant les étapes pour tester si les conditions pour des mesures professionnelles ou une prestation de rente étaient réunies. Une approche systé-

mique s'applique désormais: elle met au centre la personne concernée et son contexte. La loi trace un cadre à l'intérieur duquel les collaborateurs AI doivent pouvoir prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif fixé: soit la couverture des besoins vitaux par une réadaptation, soit, si l'état de santé n'autorise pas l'insertion professionnelle, le droit à la rente, qui fait alors l'objet d'un examen.

**Peut-on fournir un emploi à 16 800 bénéficiaires de l'AI en plus de la réadaptation en cours?**

Outre les révisions de rentes régulières, la 6<sup>e</sup> révision de l'AI sera pour nous l'occasion de réexaminer le droit à la rente des bénéficiaires de l'AI pour lesquels la jurisprudence actuelle remet en question le droit à des prestations. Nous estimons que 16 800 personnes, environ 5% de l'effectif actuel des rentes, ont un potentiel de réadaptation. Avec nos mesures, nous entendons soutenir toutes celles qui ont le potentiel de dégager un revenu du travail. Si une partie de notre clientèle ressent une certaine pression, cela l'incitera à se risquer dans le monde du travail. Comme la plupart sont déconnectés du marché de l'emploi, le besoin d'appui est patent. Je suis sûr que cela va marcher. Pour réadapter ces personnes – 2800 personnes par an à l'échelle suisse –, nous disposons de six à sept ans. Ce devrait être possible. Nous allons en outre étendre et développer d'autres mesures. Comme tous les bénéficiaires de rentes sont atteints dans leur santé, une meilleure collaboration avec les médecins traitants est nécessaire. L'AI va davantage inclure dans le processus de réadaptation les médecins connaissant le patient de longue date.

**Pourquoi un employeur engagérait-il une personne handicapée?**

Comme cadre, j'ai une responsabilité sociale: se soucier des employés fait aussi partie des exigences posées et des défis à relever. Soutenir les colla-

borateurs qui ne sont pas efficaces à 120% fait partie de la responsabilité sociale d'un employeur. Certains cadres font état d'expériences positives: par exemple une personne handicapée ayant l'esprit d'équipe et souffrant d'une atteinte peut être précieuse pour la cohésion et le climat d'une équipe. Les supérieurs doivent s'engager dans ce sens et entretenir activement les relations. Ce ne sont pas les grandes sociétés qui offrent ce genre de poste, même si elles seraient les mieux placées vu leurs importantes divisions du personnel. Nous faisons de meilleures



**Avocat à Procap, Martin Boltshauser s'entretient avec Stefan Ritler**

expériences avec les PME. Les supérieurs y sont bien plus proches du collaborateur et plus directement responsables du succès commercial. Cette proximité leur apprend aussi à apprécier les capacités de leur personnel. Finalement, il s'agit toujours «d'être bon et d'en parler» – celui qui s'engage dans l'insertion professionnelle doit le faire savoir autour de lui, dans l'optique d'un marketing positif. Aussi aimerions-nous lancer un label pour les sociétés actives sur ce point.

**Faut-il un quota d'embauche?**

Fondamentalement, je trouve les quotas inappropriés et sources de nouveaux problèmes. Le travail relationnel est décisif, en matière d'in-

sertion professionnelle, car seule une relation de travail stable conduit à ce que la situation soit bien acceptée dans l'entreprise. Tous doivent comprendre qu'une personne avec des problèmes ne fournit pas les mêmes prestations qu'une personne saine. Malheureusement, les plus faibles sont déjà marginalisés à l'école. Comment quelqu'un, collègue ou supérieur, va-t-il se comporter dans sa vie professionnelle ultérieure avec des personnes aux ressources différentes et moins productives s'il n'a pas eu au préalable l'occasion de l'apprendre au quotidien?

**Que nous réserve l'avenir proche?**

Les offices AI doivent approcher davantage les entreprises et vanter activement l'intégration professionnelle. L'expérience montre que si des entreprises ont fait des expériences positives avec l'AI, elles sont davantage prêtes à collaborer étroitement. Nous voyons bien qu'elles sont alors plus disposées à approcher l'AI à temps en cas de problème et à accepter davantage de soutien. L'insertion professionnelle concerne tout un chacun. A elle seule, l'AI ne peut pas résoudre tous les problèmes, son action doit être complétée par des gens qui proposent des mesures, des employeurs, des médecins – et des organisations comme Procap qui propagent ses conseils. Ce n'est qu'ensemble que des solutions peuvent être esquissées. Tous les protagonistes doivent participer au changement de mentalité. Pour moi, il est important que tous mes collaborateurs à l'OFAS, et que le personnel des offices AI, soient guidés par cette question: «Que pouvons-nous faire pour que vous n'ayez plus besoin de nous?» ●

» Le site web [www.compasso.ch](http://www.compasso.ch) permet aux employeurs de voir des cas concrets d'insertion professionnelle. Informations aussi disponibles sous [arbeitsintegration@procap.ch](mailto:arbeitsintegration@procap.ch)

«J'adore être  
en contact  
avec les  
autres»



Son travail dans l'hôtellerie, Ines Roth l'aime avec passion. Mais le surmenage l'a temporairement mise en incapacité de travail. Aujourd'hui, elle a réussi à retrouver un emploi.

### » Ines Roth et...

... **le temps**: pouvoir l'organiser soi-même compte beaucoup: c'est pour moi une part d'autonomie.

... **le travail**: travailler est un plaisir pour moi.

... **le luxe**: lire au lit, ça c'est un luxe.

... **l'amitié**: les amis aiment se soutenir mutuellement. Pour cette raison, il n'y a rien de plus précieux que les amitiés.

... **l'amour**: savoir apprécier l'amour est capital.

... **les vacances**: elles m'offrent une possibilité formidable, celle de découvrir d'autres cultures.

«L'hôtellerie reste pour moi la plus belle activité qui soit», s'enthousiasme Ines Roth. Elle y a passé plus de trente ans, toujours avec passion. Suite à un changement de personnel au sein de l'entreprise, il y a deux ans environ, elle s'y est cependant sentie de plus en plus mal. Fatiguée en permanence, elle ne parvenait plus à se concentrer qu'avec peine. Les médecins n'ont détecté aucune cause physiologique. «On me répétait que tout cela n'était que psychosomatique», raconte Ines Roth, la soixantaine entreprenante. C'est donc pour surmenage qu'elle a été mise en arrêt maladie. Mais les symptômes sont restés. Et il a fallu qu'elle change de médecin pour que d'autres causes apparaissent. Outre le surmenage, Ines Roth souffrait d'arthrose dans le dos, d'une fracture d'un métatarsaire ainsi que d'une angine de poitrine (angina pectoris), qui a nécessité un séjour à l'hôpital.

Rétablie physiquement, elle tenait à reprendre le travail. Avec l'aide de l'AI, elle a trouvé un emploi dans un restaurant géré par l'association «Arbeitskette». Celle-ci propose à Zurich des places de travail protégées aux personnes souffrant de problèmes psychiques. Grâce au soutien de ces professionnels, Ines Roth a réussi à se réintégrer dans le monde du travail et à se pencher sur les causes de son surmenage. «Jusqu'ici, je me suis contentée de fonctionner, sans prendre suffisamment soin de moi», esquisse-t-elle. Six mois après son expérience au Brunegg, elle a trouvé un emploi à la Migros, où elle travaille depuis bientôt neuf mois. Cet emploi à la cantine du personnel lui plaît: «L'équipe est fantastique et mon travail très diversifié, entre la salle et la cuisine, la scène et les coulisses. Je suis très reconnaissante pour cette opportunité.» Pour l'heure, les professionnels de l'association et ceux de la Fondation Profil la soutiennent encore. Ensemble, ils décideront d'ici à un an de la suite à donner. Ines Roth est confiante: «J'adore mon métier, et j'espère pouvoir rester ici jusqu'à la retraite. Ensuite, j'aurai beaucoup de temps pour faire de la randonnée et de la photo.» **Raffaella von Gunten**

## Grande choix de véhicule électriques!

une semaine essay gratuit



- Haute performance de moteur
- Sans permis de conduire
- Grande autonomie
- Suspensionné et confortable
- Assise tournable et adaptable
- Colonne de direction réglable
- Absolument sans entretien
- En différentes couleurs

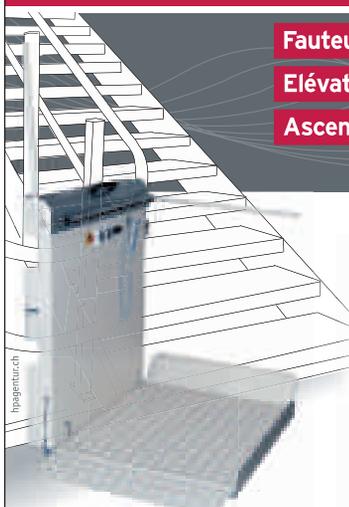


**Demandez un essay gratuit et sans obligation pour plusieurs jours !**

**Gloor Rehabilitation & Co AG**  
4458 Eptingen  
Tel: 062 299 00 50  
www.gloorrehab.ch • mail@gloorrehab.ch



# Monte-escaliers



Fauteuils élévateurs

Elévateurs pour fauteuil roulant

Ascenseurs vertical

## HÖGG LIFTSYSTEME

HÖGG LIFTSYSTEME AG  
CH-9620 Lichtensteig  
Telefon 071 987 66 80

Pour plus d'informations:  
www.hoegglift.ch



## La Mobilité a un nom

1520 Moudon: 021 905 48 00  
6962 Viganello: 091 972 36 28  
8707 Uetikon: 044 920 05 04



## HERAG AG

Monte-Escaliers  
Tramstrasse 46  
8707 Uetikon am See  
Mail: info@herag.ch  
www.herag.ch



Envoyez, s.v.p., une documentation  
a l'adresse suivante

Nom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NPA \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

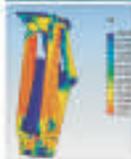
Téléphone \_\_\_\_\_



La référence pour l'appareillage prothétique



Nous assurons la fabrication  
personnalisée de prothèses  
pour les membres supérieurs  
et inférieurs



du développement  
à l'adaptation finale

Botta orthopédie SA  
Rue Karl-Neuhaus 24  
2502 Biel-Bienne  
Tel. 032 328 40 80  
Fax 032 328 40 88  
www.bottaweb.ch  
info@bottaweb.ch



Moyens auxiliaires, articles sanitaires  
et de réhabilitation

La référence pour la réhabilitation



Nous fournissons et  
entretions tous les  
moyens auxiliaires  
ainsi que  
la bandagisterie et la  
corsetterie



des conseils  
au montage

SANITAS Botta-Botta  
Rue de Morat 7  
2502 Biel-Bienne  
Tel. 032 323 14 73/74  
Fax 032 323 12 43  
www.bottaweb.ch  
sanitas@bottaweb.ch



# Une ascension sociale et financière

Aveugle, Patric Vuillème est mécanicien et moniteur de ski. Récalcitrant aux quotas d'engagement pour les personnes handicapées, il doit ses réussites à sa ténacité et à sa souplesse.

**Dominique Hartmann**

«Le plus difficile, ce sont les déplacements», réfléchit Patric Vuillème. Pas ceux qui l'obligent à traverser l'atelier de 200 mètres carré où il travaille, mais ceux liés au quotidien de n'importe quel employé qui se rend au bistrot avec ses collègues et doit par exemple y trouver les toilettes. Les adaptations continues qui ont émaillé sa vie professionnelle semblent, elles, n'avoir pas pesé outre mesure sur Patric Vuillème, atteint d'un glaucome congénital depuis l'enfance. Il y a 25 ans, à son arrivée à Felco – qui fabrique sécateurs et outils de jardinage –, il apprend à faire fonctionner les tour-revolvers manuellement.

## Un gain de sécurité pour tous

Il y a cinq ans, c'est à la version numérique qu'il doit faire face. «J'ai eu la chance d'avoir un patron qui prenne cette évolution à sa charge. On ne peut pas en dire autant de l'AI qui ne fait pas la moitié du travail qu'elle devrait. Il faut une année pour qu'ils débloquent les fonds nécessaires à aménager une place de travail!» En tant qu'ancien président de la section neuchâteloise de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants – qui a parfois joué les banquières –, aujourd'hui simple conseiller auprès d'autres aveugles, il sait de quoi il parle. Son patron réalise donc une presse dont le déclenchement est empêché lorsque la



**Patric Vuillème a fait son chemin à Felco, où l'insertion de personnes handicapées n'est pas un vain mot.**

pièce est mal placée. «Cette sécurité sera utile à bien d'autres gens que moi.»

En réalité, la souplesse et la polyvalence dont Patric Vuillème a toujours dû faire preuve lui procurent de la fierté, tout comme son «vrai» salaire, correspondant à ses qualifications – et employé notamment pour des virées à ski.

## Il se bat pour son rêve

Sa fierté est d'autant plus compréhensible qu'elle implique une ascension sociale et financière – à 20 ans, sa rente complète était de quelque Fr. 1000 – et qu'il a dû imposer son choix. Face à ses parents qui craignaient l'échec. Face à l'AI qui l'orientait vers un travail de bureau. Après un essai réussi au centre de formation de l'ORIF de Pomy (VD), à 16 ans, il peut entamer la formation de mécanicien rêvée, à Morges.

## La chance comme leitmotiv

«J'ai eu de la chance: mon maître d'apprentissage s'est ensuite beaucoup investi pour me trouver un emploi.» Pour son premier emploi au groupe horloger ETA, il retourne dans son canton d'origine, Neuchâtel, où il rejoindra plus tard Felco. Et que pense-t-il des quotas, évoqués à propos de la 6<sup>e</sup> révision de l'AI? «Ils ne servent pas le bien-être social de l'employé. Pourquoi ne pas plutôt primer les patrons – et les employés – qui s'investissent?»

S'il est un mot qui n'a cessé de revenir dans la bouche de Patric Vuillème, c'est celui de «chance». Il ajoute encore: «Mes collègues m'apprécient pour ma bonne humeur. C'est une chance.» Un effort peut-être aussi? «Non, c'est une chance par rapport à la vie.» ●

» [www.felco.ch](http://www.felco.ch)



Le 13 décembre dernier, une délégation de Procap remettait la pétition au directeur de l'OFAS, M. Yves Rossier.

## Pétition AI

Procap Suisse a profité des 50 ans de l'AI pour publier une déclaration comprenant 10 revendications pour davantage d'égalité et d'intégration en faveur des personnes avec handicap. Cette déclaration a été lancée sous forme de pétition au mois de septembre. Entretemps, 3561 personnes l'ont signée.

Le 13 décembre dernier, le vice-président de Procap, Hans Frei, a remis les signatures et le paquet symbolique de revendications au directeur de l'OFAS, Yves Rossier, en le priant de les transmettre au Conseiller fédéral Didier Burkhalter.

Hans Frei a remercié toutes les personnes qui ont soutenu la déclaration par leur signature et a cité une revendication majeure: «Il est important que des places de travail soient effectivement mises à disposition des personnes avec handicap. Si l'on veut réintroduire des milliers de bénéficiaires de rentes AI dans le marché du travail, il faut davantage que de bonnes intentions. Le Parlement doit avoir le courage de prendre des mesures conséquentes, par exemple fixer des quotas aux employeurs.» Merci beaucoup à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés dans la récolte de signatures.

Bruno Schmucki

## Réponse fédérale à la pétition de Procap

Dans sa réponse à notre pétition, le Conseiller fédéral Didier Burkhalter nous a remerciés de nos revendications. Voici quelques extraits de son courrier:

«Nous pouvons soutenir la plupart de vos exigences. L'intégration des personnes avec handicap reste un objectif prioritaire. Pour ce faire, il est nécessaire que les bâtiments d'habitation et les places de travail soient accessibles, de même que les lieux de manifestations sportives ou culturelles. La Loi sur l'égalité des personnes handicapées prévoit notamment l'élimination de ces obstacles qui empêchent la participation des personnes avec handicap au même titre que les autres»...

«La place de travail est un des lieux d'intégration les plus importants au quotidien. C'est pourquoi il nous semble judicieux que l'Assurance-invalidité prenne toutes les mesures pour proposer aux personnes avec handicap une place de travail corres-

pondant à leurs capacités. Avec les 5e et 6e révisions, nous avons créé des instruments afin d'accompagner et de conseiller les personnes handicapées dans leurs relations de travail. Par ailleurs, la Confédération s'engage en tant qu'employeur à ce que des personnes avec handicap continuent d'être engagées au sein de l'administration fédérale»...

«Le Conseil fédéral et les organisations du domaine du handicap tirent à la même corde. Les personnes avec handicap sont membres à part entière de la société. Afin qu'elles aussi puissent circuler librement, nous faisons tout pour éliminer les obstacles qui se dressent encore sur leur route. Dans ce cadre, les organisations du domaine du handicap sont des partenaires indispensables.»

La lettre complète du Conseiller fédéral, en allemand, se trouve sur [www.procap.ch](http://www.procap.ch)

### 6e révision de l'AI: état de la situation politique

**La 6a** introduit entre autres la contribution d'assistance et vise la réintégration professionnelle de 16 800 bénéficiaires de rentes. Cette première partie de la 6e révision sera traitée durant la session de mars du Conseil des Etats.

**La 6b** prévoit un nouveau système de rentes linéaire conduisant à une baisse massive des rentes, même pour les personnes avec un handicap lourd. Cette seconde partie de la 6e révision ne sera probablement traitée qu'en automne après les élections fédérales.

# Portes ouvertes... à tous!

Test  
au musée

Envie de visiter un musée? Pour cela, les personnes avec handicap doivent savoir par exemple si le bâtiment est accessible en chaise roulante. Procap Suisse a ainsi lancé le projet Accessibilité. Suivons l'équipe de test au Naturama d'Aarau.

**Susi Mauderli**

Nous sommes aimablement reçues au musée d'histoire naturelle d'Aarau. Nous n'étions pas annoncées, afin que l'on n'élimine pas en vitesse un obstacle qui se retrouvera dans le chemin par la suite. En fait, notre équipe, formée de Silvia Knaus en chaise roulante et de Claudia Bivetti, responsable du projet, ne s'intéresse guère aux mammouths; elle va déterminer, avec la rédactrice du magazine Procap, si le musée est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Armées d'un mètre pliant et d'un questionnaire fouillé, nous vérifions l'essentiel: à quelle distance se trouve l'arrêt de bus le plus proche – une personne en chaise peut-elle y descendre par ses propres moyens? Y a-t-il un ascenseur, utilisable par un handicapé en fauteuil? Peut-on voir, depuis une chaise roulante, le contenu exposé, et lire les indications des vitrines? Les WC pour handicapés sont-ils assez spacieux, les poignées bien placées et le miroir à hauteur de visage?

## Vérifier l'accessibilité des lieux culturels

Procap Suisse prévoit de recenser 1500 lieux culturels, tels que théâtres, cinémas, salles de concert



**Silvia Knaus, Susi Mauderli et Claudia Bivetti testent le Naturama dans le cadre du projet Accessibilité.**

et musées, à trois niveaux. Il s'agit de savoir si les handicapés de la vue, de l'ouïe et à mobilité réduite peuvent s'y rendre sans soucis. Des personnes présentant ces trois types de handicap vont donc faire un état des lieux, accompagnées d'un ou d'une bénévole chargé-e de remplir le questionnaire.

## Informier et sensibiliser

Deux buts sont ainsi poursuivis: d'abord, créer une banque de données afin que les handicapés puissent s'informer simplement et sûrement des conditions d'accueil d'une manifestation ou d'un lieu culturel. Puis, fournir aux exploitants du lieu un retour sous forme de propositions d'améliorations constructives, afin que l'on élimine de plus en plus les obstacles dans les espaces dédiés à la culture.

Silvia Knaus estime que le Naturama argovien est «très bien! On y trouve tout le nécessaire, je suis allée partout et j'ai presque pu tout voir et essayer, comme un piéton valide.». Bien entendu, une telle évaluation est des plus réjouissantes. A cet en-

droit, les portes sont réellement ouvertes pour tous.

## Testeurs bénévoles recherchés!

Pour contrôler les espaces culturels, nous avons besoin de bénévoles: la personne avec handicap vérifie l'accessibilité et l'accompagnant aide à remplir précisément le questionnaire. Beaucoup de bénévoles valides se sont déjà annoncés comme accompagnant. Nous recherchons maintenant des personnes à mobilité, ouïe ou vision réduite pour tester les lieux de manifestations.

Souhaitez-vous partager vos expériences avec d'autres gens concernés et participer au projet? Annoncez-vous à la responsable, Claudia Bivetti, téléphone 062 206 88 75, ou par courriel à [info@accessibilite.ch](mailto:info@accessibilite.ch). Vous trouverez plus de détails sous [www.accessibilite.ch](http://www.accessibilite.ch). ●

» Le Naturama d'Aarau convient bien aux personnes à mobilité réduite. On peut aussi réserver des visites guidées pour les personnes en chaise et les malvoyants: [www.naturama.ch](http://www.naturama.ch)

# Le coup du lift d'escalier

Fredy Fux continue à résoudre les problèmes informatiques du journal «Walliser Bote», car on y a construit un lift d'escalier – une affaire rondement menée grâce à Procap. Alors qu'il avait dû aller au tribunal pour une histoire de salle de bain modifiée.

**Matthias Engel**

Habitant Brigue, Fredy Fux veille depuis plus de 20 ans à ce que le quotidien haut-valaisan «Walliser Bote» soit régulièrement livré aux abonnés. Et que les éditions Mengis impriment tout autre produit sans pannes informatiques. En effet, il est chef du support informatique de cette maison. Après son apprentissage de typographe, il était devenu responsable «prépresse», avant de passer en 1996 au service informatique.

A l'origine, il souhaitait exercer un métier artisanal. «A 19 ans, en dernière année d'école, j'ai eu un accident en vélomoteur, j'en suis ressorti paraplégique», raconte Fredy Fux, âgé de 45 ans. Il a revu son plan de carrière. «Je suis heureux que les éditions Mengis m'aient soutenu au cours de ces années. Et lorsque j'ai eu d'autres ennuis de santé, j'ai pu réduire mon temps de travail de 100 à 50%», ajoute-t-il.

## Le conseiller Procap intervient

En 2009, son employeur annonce qu'une grande partie de la production déménage. L'informaticien paraplégique en chaise s'adresse alors à Rudi Wenger, depuis 17 ans conseiller en construction adaptée de Procap Haut-Valais. En effet, son futur

poste de travail étant situé au premier étage, il s'agira de franchir un escalier de 3 mètres. «Nous avons demandé des devis pour un ascenseur classique et un monte-escalier», explique M. Wenger. L'ascenseur vertical aurait été deux fois plus cher et occupé plus d'espace. Ainsi Procap, en accord avec Mengis, a donc opté pour aménager la rampe d'escalier. L'AI a pris les frais en charge. L'installation fonctionne déjà des mois avant que M. Fux ne déménage à son nouveau poste.

## Une amélioration évidente

Fredy Fux apprécie qu'en matière d'accessibilité les choses soient allées si vite. Car il garde de mauvais souvenirs de l'époque où les organisations de handicapés n'avaient pas encore, lors de rénovation, de droit de regard ancré dans la loi. «Au début des années 1990, j'ai effectué à la maison des travaux d'adaptation dans ma salle de bain. Mais pour l'AI, il n'a pas été question de les financer», se souvient-t-il. L'AI ne voulait prendre qu'une petite partie des frais supplémentaires à sa charge, sous prétexte que la femme de Fredy utilisait elle aussi régulièrement cette salle d'eau. La famille ne s'en est pas laissé conter et a mené l'affaire jusqu'au Tribunal fédéral des assurances de Lucerne. Qui lui a finalement donné raison.

## Séances d'informations périodiques

Dès 1993, le gouvernement valaisan a désigné Procap comme organe de conseils. Une ordonnance cantonale précise ses tâches ainsi: «L'organe de conseil et de consultation informe les collectivités et les privés sur les dispositions à prendre en ce qui concerne la construction adaptée aux personnes handicapées. Il ap-



**Fredy Fux, responsable du support informatique aux éditions Mengis avec Rudi Wenger, conseiller en construction adapté de Procap, et Christophe Müller, directeur de Procap Haut-Valais.**

porte son appui dans les études de construction et de transformation de bâtiments.» C'est là qu'intervient Christophe Müller, responsable de Procap Haut-Valais: «Tous les quatre ans, nous invitons les autorités communales compétentes à des séances d'informations afin de les sensibiliser au sort des handicapés.» Une personne avec handicap vient témoigner de son vécu quotidien. Parfois, il s'agit de Fredy Fux: «Il est important à mes yeux de m'impliquer en faveur d'une meilleure accessibilité des bâtiments, tant publics que privés», conclut-il. ●

» Procap Haut-Valais, Englisch-Gruss-Strasse 6, case postale 365, 3900 Brigue-Glis

Transformation  
du poste  
de travail

# Le handicap sur grand écran

Procap Suisse a organisé de janvier à mars sept soirées durant lesquelles furent présentés à chaque fois onze films émouvants, décalés, drôles ou même frondeurs, tous centrés sur les questions relatives au handicap.

**Raphaël Fehlmann**

«Renversant», tel était le mot lâché par un spectateur enthousiaste en chaise roulante au sortir de la première soirée de courts-métrages organisée par Procap Suisse à Fribourg. Renversant, «dans le sens où il y a vraiment un renversement du regard, positif et valorisant».

## Cinéma accessible à tous

A Fribourg, Moutier, Yverdon, Neuchâtel, Genève, Sion et Vevey, une cinquantaine de spectateurs en moyenne se sont déplacés pour découvrir un regard neuf sur le handicap. Un public varié, selon Jacques Renk, chef de ce projet pour Procap: «Je suis pleinement content du déroulement. Les soirées ont réuni des personnes avec et sans handicap, des éducateurs, des étudiants des Hautes écoles en travail social, des collaborateurs d'offices AI, mais également des cinéphiles sans lien direct avec le handicap.» Ce projet a



Photo: Lucas Dubuis

**L'accessibilité profite aussi aux personnes âgées.**

bénéficié de nombreuses collaborations avec les sections de Procap, qui ont profité de ces soirées pour tenir un stand d'information à l'entrée du cinéma et avec l'association forum écoute qui a fourni les boucles magnétiques dans les salles qui en étaient dépourvues.

La particularité de cette manifestation multisite consiste en son accessibilité totale assurant un plaisir partagé par tous: pas d'obstacle architectural pour les personnes en chaise roulante, propos introductifs interprétés en langue des signes et films sous-titrés pour les personnes sourdes ou malentendantes, audio-

**Tournée romande**

description pour les personnes handicapées de la vue. Enfin, une boucle magnétique était installée pour les porteurs d'appareils auditifs.

## Le handicap sans fard

Les courts-métrages proposés offrent un large panorama de la représentation actuelle du handicap. Ce choix est issu d'une sélection menée par Procap Suisse depuis 2006 dans le cadre du Festival international de courts-métrages look&roll. Organisé à Bâle, ce festival rend compte des meilleures productions cinématographiques relatives au thème du handicap.

Le spectateur est amené à interroger sa vision du handicap grâce à la variété des œuvres proposées: diversité des styles (documentaire, fiction, animation, etc.), des nationalités des réalisateurs (Suisse, Ecosse, Etats-Unis, Norvège, etc.) et des sujets traités. Par leur valeur filmique, par leur originalité et leur modernité, ces courts-métrages vont au-delà des clichés habituels qui assimilent le mot handicap à dépendance, pauvreté et tutelle.

Si ces manifestations ont éveillé l'intérêt d'un large public, le pari est gagné: Jacques Renk, initiateur du projet, souhaitait en effet non seulement contribuer à une meilleure compréhension entre personnes avec et sans handicap, mais également sensibiliser l'opinion publique à l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées. Une manière de montrer l'exemple qui n'aura pas manqué d'interpeller les exploitants des salles de cinéma. Une manière, aussi, de contribuer au projet «Accessibilité» de Procap qui vise à permettre l'accès de chacun aux événements culturels organisés en Suisse. ●

» **Informations complémentaires** Vous avez manqué ces soirées? N'hésitez pas à découvrir le DVD édité par Procap et présentant les meilleures contributions du festival Look&roll. Il est en vente sur le site internet Procap, à la page «shop».

» Vous souhaitez organiser une projection publique de films sur le handicap? N'hésitez pas à nous contacter sur [www.lookandroll.ch](http://www.lookandroll.ch).

» Plus d'informations sur le projet d'accessibilité des lieux de culture pour les personnes avec handicap sur [www.accessibilite.ch](http://www.accessibilite.ch).

# Des résultats encourageants

Jacques Renk, organisateur de la tournée romande look&roll, répond à nos questions après quatre manifestations.

## Es-tu satisfait des projections qui ont eu lieu jusqu'ici?

**Jacques Renk:** Elles ont partout reçu un bon accueil. Pour beaucoup, c'était une découverte qui a souvent suscité l'enthousiasme et même des applaudissements. En préparant ces manifestations, j'ai été impressionné de voir l'intérêt et la bonne volonté de toutes les personnes approchées pour contribuer à notre démarche. Plusieurs journalistes de la Radio romande, des comédiennes ou comédiens ont immédiatement accepté d'assurer l'audiodescription. Lors de difficultés à trouver des interprètes en langue des signes, des personnes se sont portées volontaires.

## Pourquoi les personnes aveugles veulent-elles aussi aller au cinéma?

Cela peut surprendre, mais il y a des personnes aveugles qui vont régulièrement au cinéma. L'audiodescription existe depuis des années à la télévision suisse; elle a aussi été proposée lors d'événements sportifs ou de pièces de théâtre. L'environnement et l'action sur l'écran sont dé-



Photo: Lucas Dubuis

Jacques Renk remet les écouteurs pour l'audiodescription.

crits, et les dialogues repris si le film est en langue étrangère. Courante dans plusieurs pays, elle est encore inexistante dans nos cinémas suisses bien qu'un bon choix de films en audiovision soit disponible. Par ailleurs, le sous-titrage indispensable aux personnes sourdes est insuffisamment présent. En comparaison avec les sommes importantes investies par les cinémas pour le passage au numérique, le coût de l'équipement permettant audiodescription et sous-titrage est minime.

## Quel est l'effet attendu de ces manifestations?

Par un cinéma de grande qualité, qui

dépeint le handicap sous un autre jour, elles visent à établir des ponts entre personnes avec et sans handicap, à susciter le dialogue et une meilleure compréhension. Nous démontrons comment rendre un spectacle accessible aux personnes avec handicap, pour que les gens prennent conscience que ce n'est pas si compliqué. Mais il reste beaucoup à faire pour atteindre une réelle égalité, donc que les personnes handicapées bénéficient du même accès aux spectacles culturels que tout un chacun et puissent en profiter pleinement. ●

» [www.lookandroll.ch](http://www.lookandroll.ch)

La mobilité, c'est la qualité de vie



 Orthotec

### Tout de première main

- Technique orthopédique
- Technique rééducative
- Mécanique du fauteuil roulant
- Transformation de véhicules
- Articles pour l'incontinence

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

Orthotec AG | Case postale | CH-6207 Nottwil | T +41 41 939 56 06 | F +41 41 939 56 40  
info@orthotec.ch | www.orthotec.ch



## «Construction accessible à tous»

Procap Valais, sous le patronage de la Commission cantonale en faveur des personnes handicapées et de l'Office de coordination des institutions sociales du Valais a remis son prix 2010.

**Raphaël Fehlmann**

En présence de M<sup>me</sup> Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département des affaires sociales, la cérémonie s'est tenue le 27 janvier 2011 devant chacun des deux bâtiments primés: L'Hôtel de police à Sierre et le siège du Matterhorn Gotthard Bahn à Brigue.

C'est en 2006 que Procap Valais a créé le prix «Construction accessible à tous» afin de promouvoir la construction sans obstacle. Les deux sections Procap (Valais romand et Oberwallis), toutes deux actives au niveau de la construction adaptée, œuvrent en commun pour la remise

de ce prix qui distingue tous les deux ans deux bâtiments, l'un en Valais romand, l'autre dans le Haut-Valais.

En 2010, le prix avait pour thème «places de travail et accessibilité». Ce sujet très actuel a suscité plusieurs candidatures qui ont été analysées par un jury composé de professionnels (architectes, représentants d'associations du domaine du handicap, personnes concernées). Les critères d'attribution sont le respect de la norme SIA 500 (construction sans obstacles), mais également l'originalité de la réalisation et le respect de l'intégration de tous les types de handicap (mobilité, vue, ouïe) notamment.

### **Police de Sierre primée**

L'Hôtel de police à Sierre, qui accueille aussi le Contrôle des habitants, a été primé pour son accessibilité tant au niveau des usagers qu'au niveau des places de travail: si aucun obstacle n'empêche la libre circulation des personnes en chaise roulante, un soin particulier a également été mis sur la luminosité pour

les personnes malvoyantes et l'acoustique qui évite l'effet d'écho, tout particulièrement utile pour les personnes malentendantes. L'esthétique générale, avec un puits de lumière et des revêtements de parois facilitant l'orientation, plaira bien évidemment aussi aux personnes sans handicap.

Le prix pour le Haut-Valais a été attribué au siège de la compagnie du Matterhorn Gotthard Bahn, entreprise qui a par ailleurs reçu en 2010 un prix pour la réadaptation de personnes avec handicap décerné par l'Office AI du canton du Valais.

Ces deux entreprises ont reçu leur prix des mains de M<sup>me</sup> Esther Waeber-Kalbermatten le 27 janvier 2011 au cours d'une cérémonie organisée alternativement sur chaque site. La cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration a très judicieusement choisi une citation d'un auteur allemand, Erich Kästner, à cette occasion: «Même avec les pierres qu'on placera sur ta route, tu pourras bâtir quelque chose.» ●

Foto: Lucas Dubois



# La questione riguarda tutti

L'integrazione lavorativa delle persone con handicap è importante. Diretti interessati, specialisti e politici illustrano problemi e soluzioni prendendo spunto dalla realtà quotidiana. **Martin Boltshauser/Anita Huber**

Markus B. ha scoperto di soffrire di sclerosi multipla a 52 anni. Ha lavorato per anni come operaio nella stessa azienda. Desiderando continuare a lavorare pur sapendo che il suo rendimento sarebbe diminuito, si è rivolto a Procap per chiarire gli aspetti assicurativi.

Andrea Mengis, avvocatessa di Procap, racconta: «Molti miei clienti vogliono rimanere nel mondo del lavoro, perché in Svizzera il lavoro remunerato e la posizione professionale contano molto.» Le persone diversamente abili vogliono e devono quindi poter trovare spazio nel mercato del lavoro.

## L'integrazione è vantaggiosa per tutti

In Svizzera è soprattutto l'assicurazione invalidità (AI) a promuovere, sostenere e realizzare l'integrazione lavorativa secondo il principio più integrazione meno rendite. Si attivano in tal senso anche l'assicurazione disoccupazione, attraverso i suoi uffici regionali di collocamento, così come gli uffici regionali dell'aiuto sociale e diverse ditte private di collocamento.

Da alcuni anni, esperti e politici chiedono l'integrazione delle persone con handicap nel mondo del lavoro per ridurre i problemi finanziari dell'AI. Al centro della questione vi è l'integrazione di queste persone nel mercato del lavoro primario, nel quale il salario è associato al rendimento. Questi posti di lavoro soggiacciono all'economia di mercato. Christine Häslér, responsabile della politica sociale presso Procap Svizzera, osserva: «Teoricamente il mercato del lavoro

primario dovrebbe offrire a tutti le stesse opportunità occupazionali, ma purtroppo non è così e per questo sono state fondate le aziende sociali.» Queste aziende, che rientrano nel mercato secondario, offrono posti di lavoro che non soggiacciono alle stesse logiche di rendimento e dispongono spesso di assistenti specializzati che seguono il personale. Le aziende sociali necessitano però di un sostegno finanziario supplementare e oggi non ci sono abbastanza posti di questo genere per dare lavoro a tutte le persone diversamente abili.

L'integrazione nel mercato del lavoro primario costituisce una buona soluzione per tutti: le persone con handicap restano professionalmente attive (a tempo pieno o parziale) contribuendo ad apportare valore aggiunto, sono strutturate nella loro quotidianità e si sentono parte integrante della nostra società che si definisce fortemente attraverso l'attività professionale. Le aziende trovano in queste persone dei collaboratori motivati e affidabili che, forti delle loro esperienze quotidiane, sanno trasformare gli ostacoli in sfide. Inoltre, assumendo personale diversamente abile le aziende si prendono le proprie responsabilità sul piano sociale.

Markus B. è fortunato: il suo datore di lavoro, titolare di una piccola ditta di serramenti, intende tenerlo alle proprie dipendenze nonostante la sclerosi multipla. Ha solo voluto assicurarsi che Markus B. non debba lavorare oltre le sue possibilità, si è informato sui propri diritti e doveri in qualità di datore di lavoro e sui servizi che possono offrirgli il necessario so-

stegno per continuare a occupare il suo collaboratore di lunga data. Sono bastati due incontri sull'arco di un anno con un giurista di Procap Svizzera per trovare una soluzione che tenesse conto delle ridotte capacità produttive del lavoratore, degli interessi del titolare dell'azienda e delle possibilità previste dalle assicurazioni sociali. Oggi Markus B. lavora a tempo parziale e riceve la metà del salario. L'AI gli corrisponde una mezza rendita e lo stesso fa la cassa pensioni. Grazie a questo accordo percepisce il 90% del suo salario precedente. È stata trovata una soluzione anche per l'indennità giornaliera di malattia.

## Una ricerca di lavoro deprimente

Purtroppo il caso di Markus B. è un'eccezione. Spesso i lavoratori perdono il lavoro con l'insorgere di un handicap. I nuovi strumenti di rilevamento e di intervento tempestivo previsti dall'AI costituiscono sì un aiuto, ma non riescono a impedire il licenziamento di molte persone colpite dalla disabilità. E una volta usciti dal circuito professionale, i disabili fanno estremamente fatica a reinserirsi.

Urs-Simon Jost, di professione montatore, è stato licenziato un anno fa: «Non ne volevano più sapere di un dipendente quasi sessantenne con problemi alla schiena.» Nel frattempo ha spedito più di 130 offerte di lavoro, ma nessuno è disposto ad assumerlo. Alla sua richiesta di motivare il rifiuto, due sono le ragioni addotte con maggiore frequenza dalle aziende: la presenza nell'organico di altri collaboratori con problemi alla schiena e l'im-

## Integrazione lavorativa

possibilità di assumerne altri, e il timore di vedere lievitare i premi dell'assicurazione dell'indennità giornaliera per malattia e dell'assicurazione infortuni. Intanto, Urs-Simon Jost segue un orientamento professionale presso l'AI per accertare la sua situazione.

### La politica sostiene l'integrazione lavorativa

Da anni l'AI sostiene l'integrazione lavorativa. La discussione politica verte sull'integrazione di altri 16 800 beneficiari di rendite nel mercato del lavoro primario prevista nell'ambito della 6ª revisione della LAI. Si tratta in prevalenza di persone con disturbi psichici e con dolori fisici di vario genere. Le associazioni di aiuto ai disabili hanno criticato questo obiettivo anche per l'alto numero di persone coinvolte.

Nell'ottobre 2010, tali associazioni hanno chiesto la creazione di quote, affinché non si pretenda l'integrazione lavorativa unicamente dai beneficiari di rendite AI ma si obblighi anche l'economia ad attivarsi per renderla possibile. A questo proposito il consigliere nazionale UDC zurighese Toni Bortoluzzi ha affermato: «Ovviamente non si può partire dall'idea che le aziende cerchino a priori personale che presenta dei deficit sul posto di lavoro. L'obiettivo della revisione dell'AI è di sensibilizzare le aziende affinché si attivino per assumere di propria iniziativa un numero crescente di queste persone.» Lo scorso 16 dicembre una maggioranza borghese del Consiglio nazionale ha respinto l'introduzione di quote per l'assunzione di lavoratori affetti da disabilità.

### Mancano i posti adeguati

Le esperienze degli ultimi anni hanno dimostrato che è difficile integrare le persone diversamente abili in un mercato del lavoro frenetico come il nostro. Inoltre ogni handicap richiede sforzi diversi. Per esempio, i diversamente abili in sedia a rotelle con una buona formazione e fisicamente in forma possono fornire prestazioni

analoghe a quelle dei normodotati, purché dispongano di un contesto lavorativo privo di barriere. È invece più difficile integrare in un processo lavorativo basato sulla produttività persone anziane con disturbi fisici e psichici variabili.

Christine Häsler è scettica riguardo agli sviluppi attuali: «Procap teme che gli sforzi di integrazione lavorativa dell'AI e degli altri servizi rimangano vani e che a farne le spese siano i diversamente abili.» Nel momento in cui il diritto alla rendita AI decade, l'AI paga i provvedimenti di integrazione come le riqualifiche professionali o l'avviamento al lavoro. Una volta concluse queste misure, i diretti interessati sono considerati integrati e la loro rendita è soppressa. Se la ricerca di un posto di lavoro si rivela infruttuosa, possono annunciarsi alla cassa disoccupazione che versa loro un'indennità mentre l'ufficio regionale di collocamento li segue nella ricerca di un impiego. Gli ex beneficiari di una rendita AI hanno diritto a 90 indennità giornaliere di disoccupazione, dopodiché si ritrovano in balia di loro stessi. Se non dispongono né di beni patrimoniali, né di sostegno da parte della famiglia devono rivolgersi all'aiuto sociale, che a sua volta ordinerà nuovamente delle misure di integrazione lavorativa.

### Solo così l'integrazione può riuscire

L'esperienza delle consulenze giuridiche dimostra che l'integrazione professionale può riuscire se i superiori e i diretti interessati reagiscono tempestivamente, se entrambi desiderano portare avanti la collaborazione e se sono pronti a trovare un compromesso. Procap ritiene che l'integrazione lavorativa sia importante, ma non così facile da attuare come sostengono molti esponenti politici. Inoltre la sua riuscita non dipende unicamente dalla volontà del lavoratore disabile, ma anche dall'impegno e dalle risorse finanziarie che la politica e l'economia sono disposte a investire. ●

## Richieste di Procap

1. Per evitare che le persone diversamente abili siano estromesse dal mercato del lavoro, **i provvedimenti di rilevamento e di intervento tempestivo** previsti dalla 5ª revisione della LAI devono essere attuati con maggiore coerenza rispetto a oggi.
2. I datori di lavoro che assumono personale con handicap non devono essere penalizzati da premi delle assicurazioni sociali supplementari. In questo caso la politica deve trovare una **soluzione che non comporti costi aggiuntivi per i datori di lavoro**.
3. I datori di lavoro che si impegnano a favore dell'integrazione del personale disabile devono poter contare su un **coaching** ad hoc prima dell'integrazione lavorativa ma anche dopo l'inizio del rapporto di lavoro. In caso di problemi concreti devono potersi rivolgere ad esperti in ogni momento.
4. Occorre accertare la necessità di introdurre un **sistema supplementare d'incentivi finanziari** per favorire l'occupazione delle persone con handicap.
5. Qualora il mercato del lavoro primario non possa o non voglia integrare il numero di beneficiari di rendite AI chiesto a livello politico è necessario adottare **altre misure**: introdurre quote per l'assunzione di persone con handicap e stanziare i mezzi finanziari per creare nuovi posti di lavoro protetti. Se l'integrazione lavorativa non è realizzabile a causa dell'handicap e del mercato del lavoro, dev'essere accordata nuovamente una rendita AI.

» Verso la piattaforma per il lavoro  
[www.foundation-ipt.ch](http://www.foundation-ipt.ch)

## «Amo il contatto con la gente»

Ines Roth lavora nella ristorazione. Una sindrome da burnout l'ha obbligata a una pausa, ma ora ha ripreso a lavorare. **Raffaella von Gunten**



Foto: Miriam Künzli

«Per me non c'è niente di meglio che lavorare nella ristorazione», racconta entusiasta Ines Roth, che ha lavorato come cameriera per oltre trent'anni.

Circa due anni fa, dopo un cambiamento di personale sul posto di lavoro ha cominciato ad accusare un malessere che aumentava di giorno in giorno: si sentiva sempre stanca e faceva fatica a concentrarsi. I medici non le hanno riscontrato alcun problema fisico. «È tutto psicosomatico, mi sentivo ripetere», spiega Ines Roth. Per finire le hanno diagnosticato una sindrome da burnout con conseguente sospensione del lavoro. Ma i disturbi non tendevano a di-

minuire. Solo dopo essersi rivolta a un altro medico è riuscita a fare luce sulle cause del suo malessere: oltre al burnout, Ines Roth soffriva infatti di artrosi alla schiena, della frattura di un osso del metatarso e di angina pectoris che ha dovuto curare in ospedale.

Dopo essersi ristabilita fisicamente voleva ritrovare un'occupazione. Con l'aiuto dell'Al è stata assunta dal ristorante Brunegg, gestito dall'associazione Arbeitskette di Zurigo, che offre posti di lavoro protetti a persone con disturbi psichici. Grazie agli specialisti di Arbeitskette, Ines Roth è riuscita piano piano ad

affrontare di nuovo la quotidianità professionale e ad elaborare le cause del suo burnout. «In passato ho sempre fatto quello che dovevo senza badare troppo a me stessa», racconta. Dopo sei mesi circa presso il ristorante Brunegg, questa vivace sessantenne è passata alle dipendenze di Migros, dove da nove mesi circa lavora alla mensa del personale. «I colleghi sono simpatici e i miei compiti sono variati. Lavoro ai tavoli e in cucina. Sono contenta di avere avuto questa possibilità.» È ancora seguita dagli specialisti di Arbeitskette e della fondazione Profil. Tra un anno decideranno insieme come proseguire. Ines Roth guarda al futuro con ottimismo. «Amo la mia professione e spero di poter restare qui fino al pensionamento. Dopo avrò più tempo per le passeggiate, la pittura e la fotografia.» ●

### » Ines Roth a proposito di ...

**... tempo:** il tempo che dedico a me stessa è prezioso. Mi fa sentire autonoma.

**... lavoro:** per me il lavoro è un piacere.

**... lusso:** lusso è leggere un libro a letto.

**... amicizia:** gli amici si aiutano reciprocamente, e per me le amicizie sono la cosa più preziosa nella vita.

**... amore:** l'amore è importante.

**... vacanze:** le vacanze mi danno la splendida opportunità di conoscere altre culture.

**Quelles formations professionnelles existent-elles pour un élève handicapé mental?**

Mon fils est handicapé mental et fréquente une école spécialisée. Il a 16 ans et nous avons rendez-vous bientôt avec le conseiller de l'AI pour discuter de son avenir. Quelles sont les possibilités de formation pour lui?

**Martin Boltshauser, responsable du Service juridique de Procap Suisse**

Le conseiller en orientation professionnelle de l'AI va examiner les possibilités de formation existantes encouragées par l'AI. Si votre fils peut suivre une formation normale malgré son handicap, l'AI le soutiendra pendant cette première période professionnelle. Elle assume les coûts supplémentaires de formation induits par son handicap et octroie une indemnité journalière.

Hélas, vu son handicap, votre fils ne pourra vraisemblablement pas suivre une formation de ce type.

Pour lui, il existe une solution, celle de la formation élémentaire AI, qui peut durer théoriquement jusqu'à deux ans. Il recevra alors sans doute des prestations sous forme de rente. Cet apprentissage de l'AI est conçu pour celles et ceux qui, étant donné leur handicap, ne trouvent pas d'emploi sur le marché du travail classique, mais dont les capacités peuvent être développées dans le cadre de la formation. Souvent, ces jeunes finissent par travailler en atelier protégé.

Malheureusement, dans le cadre de la 6<sup>e</sup> révision de la loi sur l'AI et le durcissement de la pratique qui s'en suit, cette formation élémentaire est remise en question. Actuellement, cette mesure n'est accordée que pour six à douze mois. A l'avenir, seuls les jeunes ayant une certaine probabilité de trouver un emploi sur



le marché du travail classique pourront profiter de ce type de soutien. Désormais, le droit à la formation des jeunes avec handicap n'est plus assurée à satisfaction.

La décision concernant la formation professionnelle est essentielle pour les jeunes gens, tout comme une éventuelle demande de rente. Procap offre des aides ciblées spécialement destinées aux jeunes gens de 16 à 20 ans. Adressez-vous sans hésiter à votre Office de contact régional et demandez un entretien individualisé.

**» Guide pour les parents**  
Procap a publié un guide du droit des assurances sociales pour les parents d'enfants handicapés «Quels sont les droits de mon enfant?». Il peut être commandé au prix de Fr. 29.80 (Fr. 24.80 pour les membres de Procap) directement auprès des sections ou à [service-juridique@procap.ch](mailto:service-juridique@procap.ch) ou téléphone 032 322 84 86.



Marianne Schertenleib coache bénévolement le groupe d



**Journée nationale «bénévolat»**

**Samedi 16 avril 2011** aura lieu une journée nationale sur le thème du «bénévolat chez Procap» à Olten. Outre les présidents-es et directeurs-trices des sections, toutes les personnes responsables du bénévolat dans les sections et groupes sportifs sont invitées. Le programme détaillé sera publié sur le site internet de Procap Suisse et disponible auprès de votre section.

**» Davantage d'informations sur** <http://benevolat.procap.ch>



Le club de natation de Procap Sport Neuchâtel et environs.

### Le bénévolat chez Procap sur la TSR

L'émission «Ensemble» de la TSR du 9 janvier 2011 a présenté l'engagement de Marianne Schertenleib, coach bénévole chez Procap Sport Neuchâtel et environs. Cette émission souligne l'importance que revêt le bénévolat au sein de notre association.

» Vous pouvez voir la vidéo sur le site de Procap [www.procap.ch](http://www.procap.ch).

### Le bénévolat, sujet du journal aux donateurs

Le bénévolat est également le sujet central du dernier numéro du journal aux donateurs de Procap. Ce journal qui paraît quatre fois par an renseigne sur les projets actuels et les succès de Procap.

» Vous pouvez commander un abonnement annuel à l'adresse: [dons@procap.ch](mailto:dons@procap.ch).

## La Suva lance un système d'incitation pour les employeurs

Accident, chômage, assistance sociale: la Suva tente de briser la spirale infernale à travers une «initiative de réintégration professionnelle» menée en collaboration avec l'assurance-invalidité (AI). Son objectif: inciter les employeurs à promouvoir la réinsertion professionnelle des victimes d'accident.

### Angela Zobrist, Suva

Réintégrer des travailleurs accidentés au sein de l'entreprise qui les employait auparavant est parfaitement possible, comme l'a démontré la Suva avec le soutien de nombreux employeurs. Or que se passe-t-il si, après une longue absence, la personne accidentée présente des séquelles lui interdisant de reprendre son poste? Elle n'a pas toujours droit aux mesures de reconversion ou de réinsertion de l'AI, et remettre le pied à l'étrier s'avère extrêmement difficile. La Suva tente d'apporter des réponses à travers une «initiative de réintégration professionnelle» en aidant ces victimes d'accident à trouver des postes adaptés à leurs besoins.

### Une incitation pour l'employeur

La Suva recherche des employeurs disposés à accueillir des travailleurs accidentés qui seront embauchés au terme d'une période d'initiation ou de formation dans l'entreprise. Pour parfaire ce projet, elle a créé un système d'incitation: pendant une phase initiale, le collaborateur ne coûte rien à l'entreprise, les indemnités journalières et la couverture d'assurance-accidents sont prises en charge par la Suva, les nouveaux cas d'accident ne sont pas pris en compte dans le système de classement des primes. Selon la



Suva

durée et le degré de réussite de l'opération, l'employeur peut recevoir jusqu'à 10 000 francs en cas d'embauche.

### Un avantage pour tous

Plus la personne placée est jeune, et plus le potentiel d'économie de l'assurance est important. Si l'«initiative de réintégration professionnelle» fait école, cette réduction des coûts profitera à l'ensemble des employeurs et travailleurs assurés sous la forme de primes moins élevées. Et la reprise d'une activité professionnelle améliore la qualité de vie des victimes d'accidents.

» Information sur le site: [www.suva.ch/fr/startseite-suva/unfall-suva/berufliche-reintegration-suva.htm](http://www.suva.ch/fr/startseite-suva/unfall-suva/berufliche-reintegration-suva.htm)



**Offre de vacances pour enfants et adolescents**

Procap Loisirs & Sport est le spécialiste suisse des vacances actives sans obstacles et des offres de loisirs pour les personnes avec ou sans handicap. Outre les cours sportifs pour gens actifs, les vacances actives pour personnes dynamiques et les camps découverte pour esprits aventureux, il existe des offres taillées sur mesure pour enfants et adolescents de 10 à 16 ans. Conditions pour participer: aimer bouger et s'amuser, avoir du plaisir aux activités de groupe. Viens avec nous en camp– tu ne t'ennuieras pas, c'est sûr!

**Camp à la ferme dans le Jura (2 – 5 juin)**

Cette offre du week-end de Pentecôte s'adresse aux enfants qui aiment la proximité des animaux et apprécient la nature. Tu passeras quatre jours dans une ferme typiquement jurassienne à t'occuper d'animaux habitués aux contacts. Tu dormiras sur la paille. Au programme: outre des promenades au côté d'un âne, on t'apprendra aussi comment approcher et grimper sur l'âne et nourrir différents animaux. Tes frères et sœurs (handicapés ou pas) sont les bienvenus.

**Camp polysportif en Valais (24 juillet – 6 août), 1 ou 2 semaines (à choix)**

Ce camp aura lieu cet été à Nendaz au cœur des Alpes valaisannes. Ce séjour s'adresse aux enfants et adolescents avec handicap mental, physique, psychique ou sensoriel. Par beau ou mauvais temps, chaque journée sera rythmée par la pratique de diverses activités sportives variées telles que tir à l'arc, tennis, ping-pong, divers jeux de balles, escalade, jeux dans l'eau, etc. Tu partiras également à la découverte de la nature en marchant le long des bisces et joueras à l'aventurier. Tes frères et sœurs (handicapés ou pas) sont les bienvenus!



**Semaine polysportive à Tenero au Tessin (17 – 22 octobre)**

Nous proposons en automne un camp polysportif au bord du Lac Majeur. Cette offre est bien adaptée aux enfants et adolescents en chaise roulante. Le centre sportif de Tenero offre un hébergement de toute beauté et la possibilité d'exercer d'innombrables disciplines sportives. La convivialité sera aussi au rendez-vous et le tout sera assorti d'une excursion dans la région.

» Vous trouverez de plus amples informations sur ces offres et bien d'autres détails dans notre catalogue Loisirs & Sport 2011 (à feuilleter sur notre site [www.procap-sport.ch](http://www.procap-sport.ch) ou à commander au téléphone 062 206 88 30).

**Petites annonces**

**Petites annonces gratuites pour les membres**

1. La publication d'annonces dans cette rubrique est gratuite pour les membres.
2. La rédaction se réserve le droit de retravailler le contenu rédactionnel de l'annonce.
3. Les lettres-réponses sous chiffre sont transmises par Procap sans être ouvertes.
4. La rédaction décline toute responsabilité sur le contenu des annonces. Procap ne les vérifie pas. Procap se réserve le droit de refuser des annonces sans indication des motifs.

**Les annonces sont à envoyer**

**à l'adresse:** Rédaction Journal Procap, case postale, 4601 Olten, [info@procap.ch](mailto:info@procap.ch)

**Rencontre**

Dame malvoyante cherche personne aimant la montagne et désirant la lui faire découvrir. Appeler le téléphone 079 566 08 54.

Dame suisse, sérieuse et active, célibataire, douce et compréhensive, avec léger handicap, souhaite rencontrer homme suisse avec handicap physique, sérieux et sincère, pour construire une relation de qualité basée sur le respect et la compréhension. Région Valais/Vaud. Merci de me contacter au téléphone 077 218 17 77.

**Agenda**



## Le mot de la fin

### Parfois, j'ai l'impression d'être handicapé



Voilà douze ans qu'une sclérose en plaques me cloue dans une chaise roulante. J'ai donc eu amplement le temps de m'y habituer. Et voyez-vous, cela ne fonctionne pas mal du tout. Ainsi, je n'ai pas de difficulté à effectuer les différents transferts nécessaires. Comme ma femme et moi vivons dans un appartement

adapté aux chaises roulantes, je peux aller relever le courrier ou chercher du vin le soir. Grâce au système de levage, je peux utiliser sans problème ma voiture pour aller au bistrot, en visite ou faire des courses. Reste bien entendu la face cachée de la lune: tout doit fonctionner exactement selon mes habitudes. Et gare au plus petit changement, aussi minime soit-il. Car alors, tout va de travers. Un simple coussin plus épais me déséquilibre dans la chaise roulante. Sans parler d'une chaise de remplacement. Le moindre seuil devient un obstacle infranchissable, car je crains trop de chuter. Je me sens alors vraiment handicapé. Mais voilà: c'est seulement parfois.

Reto Meienberg

Reto Meienberg est rédacteur publicitaire indépendant. Il a légendé des caricatures sur des handicapés. Agé de 54 ans, il a su à 19 ans qu'il était atteint de sclérose en plaque.

## POINT FORT 2/2011

### Travail des bénévoles

#### Prochain dossier spécial

Pour marquer l'année européenne des bénévoles, le prochain magazine Procap sera consacré à celles et ceux qui consacrent une partie de leur temps libre à Procap. Ce numéro abordera les tâches assurées par les bénévoles et ce qu'ils obtiennent en retour. Il soulignera l'importance du travail fourni par ces femmes et ces hommes en Suisse et présentera les manifestations qui leur sont destinées. [ahu]

### Sondage Procap

En 2011 a lieu l'Année européenne du bénévolat. Selon vous, quelle image a le bénévolat en Suisse aujourd'hui?

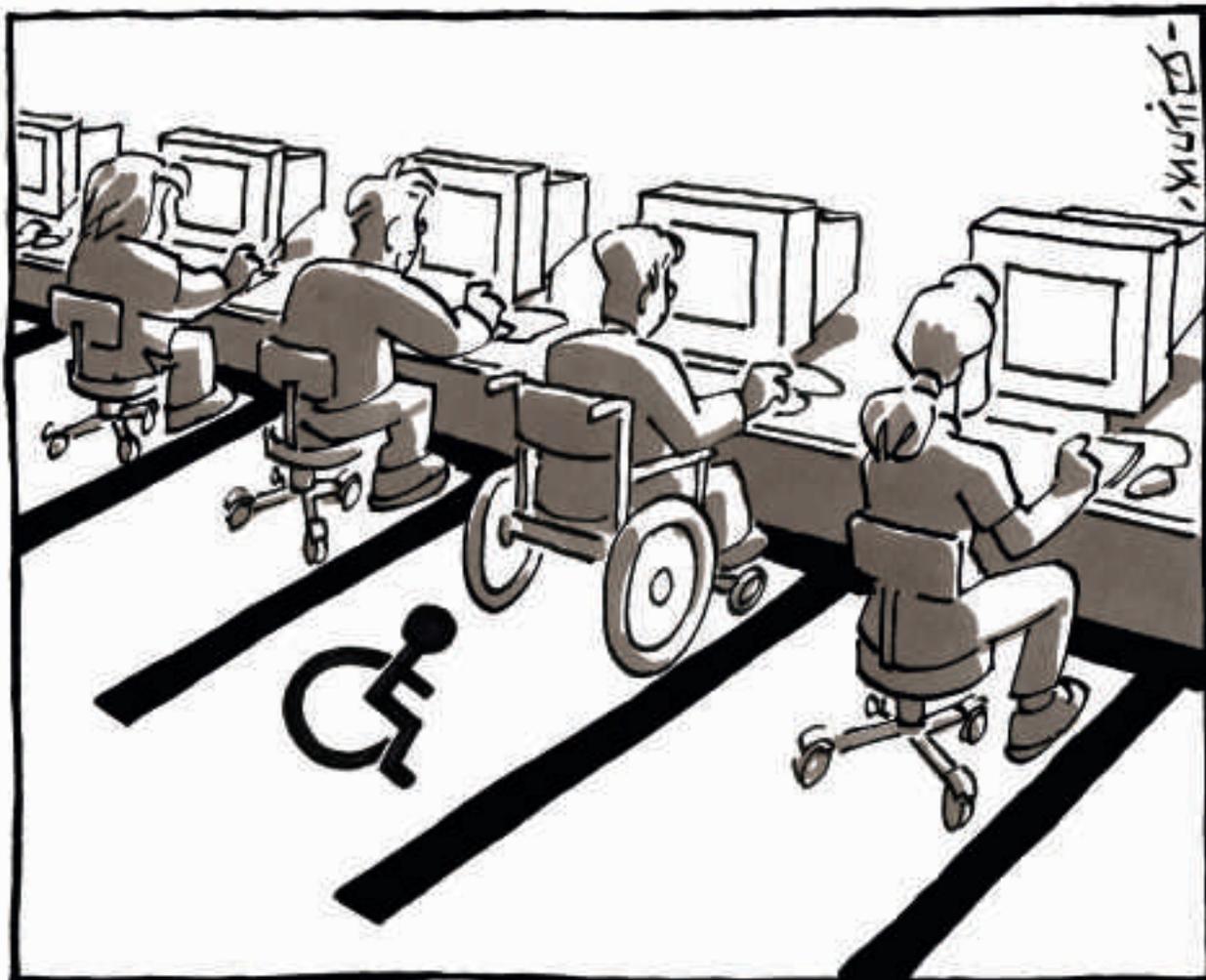
- très actuelle
- moyenne
- dépassée

» Sondage sur [www.procap.ch](http://www.procap.ch)

## Impressum

**Editeur** Procap **Tirage** 21 911 (REMP); paraît quatre fois par année **Edition et rédaction** Procap magazine, Frobürgstr. 4, case postale, 4601 Olten, tél. 062 206 88 88, [info@procap.ch](mailto:info@procap.ch) [www.procap.ch](http://www.procap.ch) **Annonces** Axel Springer Schweiz AG, Fachmedien, Förrlibuckstrasse 70, case postale, 8021 Zürich, tél. 043 444 51 09, Fax 043 444 51 01, [info@fachmedien.ch](mailto:info@fachmedien.ch) **Rédaction** Anita Huber (ahu), Dominique Hartmann **Ont collaboré à ce numéro** Martin Boltschauser, Matthias Engel, Raphaël Fehlmann (rf), Susi Mauderli, Bruno Schmucki, Raffaella von Gunten, Angela Zobrist; Jean-François Zurbriggen, Laurent Duvanel (traduction f), Flavia Molinari Egloff (traduction it), Priska Vogt (relecture). **Mise en page** Clemens Ackermann **Impression et expédition** Stämpfli Publications SA, Wölflistrasse 1, case postale 8326, 3001 Berne; Les changements d'adresse sont à signaler au Secrétariat romand de Procap, tél. 032 322 84 86 **Abonnement** Pour non-membres par année: Suisse Fr. 20.-, étranger Fr. 25.-, ISSN 1664-4611 **Délai de rédaction du n° 2/2011** 21 avril 2011; parution 8 juin 2011





Les handicapés peuvent aller très loin dans la vie professionnelle.  
A condition que l'on ne les handicape pas.

